

- [Accueil](#)
- [Pays de la Loire](#)
- [Maine-et-Loire](#)

Article premium, Réservé aux abonnés (contenu complet accessible)

## Dans le nord du Maine-et-Loire, ce parc éolien a-t-il été monté à l'envers ?

Le parc éolien d'Angrie, près de Segré, dans le nord du Maine-et-Loire, pourtant implanté depuis 2022, va faire l'objet d'une enquête publique complémentaire. Une incohérence pointée par l'association Vent des moissons, qui lui fait dire que le parc a été monté à l'envers.

### Écouter cet article

02:31



Au travers de ce photomontage de l'association Vent des moissons, les responsables veulent mobiliser sur un parc éolien qui serait monté à l'envers. | DOCUMENT REMIS...

Le Courrier de l'Ouest Publié le 19/04/2024 à 18h21

[Journal numérique](#)

[Offrir l'article](#)

[LIRE PLUS TARD](#)

[PARTAGER](#)

Chaque matin, l'actualité du jour sélectionnée par **Ouest-France**

OK

Le 12 avril dernier, l'association « Vent des moissons d'Angrie » a tenu son assemblée générale à la salle Saint-Pierre. L'occasion de traiter une actualité

brûlante avec la nouvelle consultation de la population angrienne au sujet du parc éolien.

Un parc de cinq aérogénérateurs, implanté depuis novembre 2022 aux portes de la commune d'Angrie qui fait l'objet, à la demande de la préfecture, d'une enquête publique complémentaire qui se déroulera en mairie d'Angrie, du 30 avril à 9 h au samedi 18 mai à 12 h (les créneaux de consultation sont affichés en mairie). Enquête publique faisant suite au jugement du tribunal administratif de Nantes de juillet dernier, qui pointait des insuffisances et inexactitudes au niveau de l'étude d'impact et d'une présentation trop mince des capacités financières.

## **À LIRE AUSSI**

### **Angrie. Éoliennes : l'étude d'impact est entachée d'insuffisance selon le tribunal administratif**

Fidèle à sa ligne de conduite depuis l'initiation du sujet éolien dans la commune, l'association expose simplement et clairement les faits explique le président Gérard Chevillard. Qui rappelle plusieurs points qui fâchent.

## **« Tout est fait à l'envers dans ce dossier »**

Un permis de construire a été accordé en juin 2014 avant la première enquête publique et alors que l'autorisation d'exploitée sera donnée quatre ans plus tard, présente-t-il. Une éolienne (E3) est implantée en pleine aire d'approche de captage en eau potable prioritaire du secteur de Vritz, Candé, Angrie. C'est l'eau qui coulera demain dans nos robinets mais ça ne gêne personne. Dans cet environnement où la biodiversité et les zones humides ont bien peu d'intérêt pour les financiers en quête de gains, les chemins d'accès ont été coulés sous une épaisse couche de goudron, une réalisation effectuée sur 2 ha. Une pratique sur laquelle le promoteur va communiquer avec des termes édulcorés (un empierrement dans l'étude environnementale) .

Les responsables ne décolèrent pas C'est maintenant que le parc est installé qu'on demande l'avis du public, ironise Gérard Chevillard. On croit rêver. Tout est fait à l'envers dans ce dossier, et ça ne choque personne. Alors, si cela vous interpelle, si vous êtes touchés par ces incohérences ou subissez des troubles, c'est donc l'occasion de montrer que nous marchons sur la tête. Le bon sens n'a jamais nui à personne.

- [Maine-et-Loire](#)
- [Énergie éolienne](#)
- [Angrie](#)
- [Segré-en-Anjou Bleu](#)
- [Énergie](#)
- [Environnement](#)